

LE MOUFLON EN ARDENNE

Contresens écologique... ou enrichissement de la faune autochtone ?

Près de 500 mouflons vivent en totale liberté en Ardenne. Mais le commun des mortels ignore généralement jusqu'à son existence. Pourtant, le Mouflon de Corse est implanté en Ardenne depuis presque quarante ans. Il s'est acclimaté assez facilement lors de ses introductions. L'évolution de la population a été relativement lente et hésitante jusque vers 1980. Puis la population est rapidement arrivée à 477 têtes en 1990 (presque uniquement en parcours libre). Aujourd'hui, le Mouflon a même facilement tendance à coloniser des sites voisins.

Quand on sait les graves conséquences sur l'écosystème

que peut avoir une introduction d'exotique, il peut être utile d'examiner l'impact écologique de l'introduction du Mouflon en Ardenne. De plus, à une époque où les opposants à la chasse sont de plus en plus nombreux, l'introduction d'une espèce animale allochtone, principalement à des fins cynégétiques, soulève bon nombre de controverses !

Mais l'acclimatation d'espèces n'a pas que des côtés négatifs. L'introduction de nombreuses essences forestières, d'espèces de plantes cultivées et de quelques animaux domestiques s'est traduite par une plus-value économique indiscutable.



Mouflons au gagnage. Herbeumont, 1982.

Relevé des intérêts potentiels de l'introduction du Mouflon en Ardenne

Intérêt cynégétique

Le goût si vif qu'ont les adeptes du Mouflon pour sa chasse est encore accentué quand un trophée permet d'en conserver un souvenir tangible et permanent. A entendre ceux qui pratiquent sa chasse, le Mouflon fait partie de ces gibiers qui peuvent susciter engouement et passion. Notre enquête montre qu'il suscite parfois des passions cynégétiques qui lui sont spécifiques, notamment parce qu'il est le seul gibier à cornes de l'Ardenne. Mais souvent, il est considéré par les chasseurs au même titre que les autres grands gibiers, ou parfois moins bien, en partie à cause de son caractère exotique.

Le Mouflon peut se chasser à l'approche ou à l'affût, mais se chasse principalement en battue. Le manque d'habitudes et la mobilité de ce gibier rendent cette chasse plus difficile qu'il n'y paraît.

Le fait qu'il soit principalement diurne y contribue aussi : les mouflons non remisés et alertés ont fréquemment quitté les enceintes avant que tous les postes de chasse ne soient gagnés.

Un quatrième facteur contribuant à l'intérêt de la chasse en battue du Mouflon est le fait qu'il laisse perplexe tout chasseur inexpérimenté devant un troupeau compact et rapide qui laisse peu de temps pour le choix d'un animal.

Valorisation de niches écologiques inoccupées

Les zones désertées par les Ongulés autochtones en Ardenne ne représentent pas une très grande surface, mais elles existent (escarpements de Haute et Moyenne Semois notamment) et peuvent être utilement exploitées par le Mouflon.



Tourisme

Il est difficile d'estimer l'influence de l'existence du Mouflon, sur l'attrait touristique de nos forêts ardennaises. Mais il est indéniable que sa présence en liberté en forêt peut contribuer à attirer des touristes.

Amélioration de la race ovine

Dans les régions à climat rude, le croisement Mouflon x Mouton est recherché pour la rusticité des hybrides obtenus.

Elevage en vue de production de venaison

La viande de Mouflon nous a paru excellente, malgré qu'elle soit souvent critiquée (notamment par ceux qui n'en ont jamais goûté). Tout comme l'élevage du Cerf pour sa venaison, l'élevage du Mouflon pourrait prendre de l'importance quand les a priori sur le goût de sa chair seront dépassés.

Le Mouflon comme auxiliaire du sylviculteur

En France, dans le Morvan, le Mouflon a été utilisé comme moyen de dégagement de plantations de Douglas. Le forestier avait trouvé dans l'emploi du Mouflon un moyen de minimiser les investissements et de satisfaire un souci écologique (dégagement non chimique).

Bilan

Les six avantages éventuels de l'introduction du Mouflon se réduisent à peu de choses quand on les applique à l'Ardenne.

L'amélioration de la race ovine ne peut constituer le moindre argument pour l'introduction du Mouflon en Ardenne.

Les élevages en vue de production de venaison sont inexistantes actuellement en Belgique.

L'emploi du Mouflon comme auxiliaire du sylviculteur n'est réalisable que dans des cas trop particuliers pour constituer un argument en faveur de l'introduction du Mouflon en Ardenne.

La valorisation de niches écologiques inoccupées pourrait présenter un intérêt économique si ces dernières étaient représentées sur de grandes surfaces. Ce qui n'est pas du tout le cas. De plus, ne fût-ce que par le fait que le Mouflon est une espèce exotique en Ardenne, cette valorisation de niches ne présente certainement aucun intérêt écologique.

L'intérêt touristique est difficile à estimer mais peut se révéler non négligeable.

Seule sa chasse peut réellement constituer un argument en faveur de l'introduction du Mouflon en Ardenne.

Il convient cependant d'examiner les nombreuses objections d'ordre écologique qui seront avancées sous le point suivant.

Problèmes posés par l'introduction d'une espèce exotique

Prélèvements abusifs risquant d'hypothéquer l'avenir de la population-mère

Le Mouflon de Corse étant devenu rare dans son aire naturelle de répartition avant les multiples introductions dans le monde, le problème aurait pu lui être applicable. Mais cet argument est mineur car le risque est très prévisible. Les mesures de protection prises en Corse et en Sardaigne depuis quelques années ont d'ailleurs permis de redresser la situation.

Pollution génétique

Des espèces ou des races voisines peuvent se croiser naturellement à cause de leur rapprochement géographique, alors qu'elles auraient évolué dans des directions probablement différentes si l'isolement avait été maintenu. L'hybridation, c'est aussi «assurer l'extinction d'une race locale par mélange» (Rappe, 1985).

L'augmentation du désordre génétique induit par l'Homme (lorsqu'il permet à des espèces de se croiser suite à leur rapprochement artificiel) peut s'appeler à juste titre «pollution génétique».

Cela dit, le problème de croisement possible avec une espèce proche est inapplicable au Mouflon, en Ardenne, étant donné qu'il n'y existe aucun autre représentant de sa famille.

Risques sanitaires

Mouflons et Ongulés autochtones appartiennent à des familles distinctes (Bovidés et Cervidés). Cet éloignement taxonomique est à l'origine de susceptibilités différentes aux maladies.

Exclusion d'espèces autochtones

L'installation d'une espèce allochtone peut conduire à la disparition d'une espèce autochtone à cause de la concurrence vitale entre eux. La concurrence vitale entre plusieurs espèces peut se présenter sous deux aspects différents : l'intolérance et la compétition alimentaire.

Les conséquences de la présence du Mouflon en Belgique sur les quatre ongulés autochtones sont les suivantes :

1) réduction probable de la densité en Chevreuil dans les biotopes trop homogènes colonisés par le Mouflon. Ceci, suite au caractère solitaire et timide du Chevreuil. Mais cette première critique n'est importante que là où le Cerf ne serait pas déjà responsable de l'expulsion du Chevreuil;

2) aucune influence sur les populations du Sanglier, son mode de vie et d'alimentation étant très différents de ceux du Mouflon;

3) aucune influence sur les populations de Daim, car elles sont actuellement séparées de celles du Mouflon;

4) une compétition alimentaire avec le Cerf, ayant pour première conséquence de forcer au changement de régime alimentaire à cause de la raréfaction (suite à la concurrence) des espèces végétales préférentiellement appréciées. Cette raréfaction peut pousser les animaux à consommer de nouvelles espèces végétales et ensuite, entraîner une réduction naturelle de la densité d'herbivores due à la baisse de capacité d'accueil du territoire. Mais étant donné que la première vocation des forêts ardennaises est généralement sylvicole, cet effet chronologiquement secondaire de réduction de densité ne sera jamais observé, puisque des dégâts sylvicoles apparaissent au préalable et entraînent la décision de réduction artificielle de la charge en herbivores.

Pollution culturelle

Cet argument en défaveur des introductions concerne le cas d'espèces très proches, de races, ou de populations isolées, à comportements différents. Les allochtones mis au contact des autochtones peuvent transmettre des «traditions culturelles» étrangères. Ceci vaudrait pour tous les comportements non innés (acquis par apprentissage). Par exemple, l'introduction de mouflons ayant tendance à s'installer en milieu agricole, pourrait provoquer des problèmes importants de dégâts aux cultures, si ce comportement se transmettait à d'autres ongulés.

Ce risque est très limité en Belgique parce que le Mouflon y est le seul représentant de la famille des Bovidés.

Expansion incontrôlée

En fait, cet argument n'est pas un problème en soi, mais rejoint un ou plusieurs des autres arguments contre l'introduction d'exotiques.

De plus, trois éléments solides montrent que le Mouflon ne deviendra jamais un fléau à la suite d'une expansion démographique incontrôlée.

1) L'animal est une espèce-gibier appréciée pour sa chasse et la Belgique compte environ 6 000 chasseurs de grand gibier pour 500 000 hectares de forêt. Cette densité de chasseurs est parmi les plus élevées d'Europe. Les populations du Mouflon sont donc parfaitement contrôlables.

2) Le Mouflon adopte une stratégie de reproduction de type «C», qui consiste à tenter d'atteindre la capacité d'accueil du milieu et non de réaliser un taux de croissance maximal.

3) En milieu simple, la disponibilité de la nourriture peut être le seul facteur de contrôle intervenant et le risque d'expansion incontrôlée devient grand. Ce n'est pas le cas en Ardenne : la forêt tempérée caducifoliée est un milieu complexe où intervient tout un ensemble de relations biotiques (prédation, parasitisme, compétition...). Ces relations ont tendance à rendre le milieu plus stable.

Variations éthologiques et/ou physiologiques

Pour le Mouflon en Ardenne, on n'observe que quelques variations dans le régime alimentaire par rapport à celui des mouflons en Corse et parfois deux jeunes par an au lieu d'un seul.



Mais la modification de l'éthologie ou de la physiologie de l'espèce n'est pas un problème écologique en soi.

Impact sur la végétation

Lorsque les prélèvements alimentaires des herbivores ne sont plus compensés par la croissance végétale, on observe dans les cas extrêmes :

- 1) un changement dans la répartition des classes d'âge ou de développement des végétaux;
- 2) une menace sur la régénération forestière naturelle;
- 3) un effet indirect en faveur du développement d'espèces végétales moins appréciées;
- 4) une réduction de la capacité d'accueil du territoire vis-à-vis des autres niveaux de la chaîne alimentaire.

L'impact sur la végétation peut aussi se porter sur la flore à vocation économique. On l'appelle alors couramment : «dégât sylvicole».

Que les études sur les dégâts sylvicoles du Mouflon aient été menées en Tchécoslovaquie, en Allemagne, en France ou en Belgique, les conclusions vont toujours dans le même sens. Le Mouflon reste rarement préjudiciable comparativement à d'autres ongulés (Cerf et Daim en particulier).

Personnellement, nous avons abouti à deux constatations suite à notre enquête sur l'importance des dégâts occasionnés par le Mouflon.

≈ Premièrement, le Mouflon n'est responsable que de peu de dégâts en parcours libre. Ils se limitent généralement à quelques écorcements autour des points d'affouragement (principalement sur Hêtre et Epicéa). Généralement, ni l'abroustissement, ni le frottis ne sont dus au Mouflon.

≈ Deuxièmement, les surfaces clôturées à vocations multiples (non uniquement cynégétique) présentent des dégâts d'écorcements importants dans la majorité des cas (pas nécessairement dus au Mouflon).

Discussion et propositions

Il s'est avéré que les dégâts ne sont pas toujours dus, ni à un manque de quantité, ni à un manque de qualité de l'alimentation naturelle du Mouflon en Ardenne. Pour illustrer cette assertion, on peut rapporter que le seul et unique territoire où sont constatés des dégâts sylvicoles en parcours libre (Sugny), est riche en feuillus et ne manque pas de gagnages herbeux.

Suite à cette constatation, on peut avancer que le problème des dégâts de Mouflon est propre à certains individus, ou à certaines populations de mouflons par rapport à celles qui n'occasionnent pas de dégâts et non propre à l'espèce en Ardenne en général.

Alors, pourquoi une même espèce a-t-elle un impact négatif dans un site et pas dans un autre ?

Trois hypothèses peuvent être émises pour répondre à cette question.

1) L'alimentation artificielle

Il peut s'agir d'un manque de qualité de l'affouragement. Il est montré qu'un nourrissage hivernal intensif équilibré et de qualité est susceptible de réduire l'écorcement et qu'un apport de nourriture hydratée en grande quantité est indispensable pour réduire l'écorcement.

Il peut également s'agir d'un problème de quantité d'affouragement. On considère en général que le déficit alimentaire peut provoquer l'écorcement. Pourtant, l'écorcement à Sugny n'est pas observé qu'en hiver ! N'est-il pas possible que la cause soit un excès de nourriture facilement disponible ? Cette idée peut paraître surprenante.

Des animaux issus de parcs qui continuent à être nourris artificiel-

lement toute l'année par des aliments concentrés et facilement disponibles, ne passent plus que deux ou trois heures par jour à s'alimenter alors que, naturellement cette fonction remplirait presque toute la journée. La longue inactivité quotidienne qui en résulte peut être la source de comportements inhabituels (tel le pica du cheval qui ronge toutes les boiseries à sa portée, ou d'autres stéréotypes). Pour appuyer cette idée, la comparaison d'un site où les dégâts sont importants (Sugny, parcours libre) et d'un autre où ils sont presque inexistant (St-Médard, parcours libre) montre que dans le premier cas, l'alimentation artificielle est très riche et très intensive. Peut-être trop ? Répondre à cette question demanderait une étude statistique sur une série de cas analogues.

2) La perturbation des habitudes du gibier

La pression touristique (ski de fond, engins motorisés, randonneurs...), les chiens errants, les chasses excessives, sont autant de sources de dérangements et de stress.

3) Marginalisation

Des écorcements importants peuvent être dus à seulement quelques individus du troupeau : des sujets marginalisés après une blessure par exemple, ou des individus ayant pris de mauvaises habitudes. Celles-ci sont très vite acquises en enclos. Cette explication peut sans doute aussi s'appliquer aux mouflons de Sugny, qui ne sont en liberté que depuis quelques années. Il est donc nettement

préférable d'effectuer des lâchers à partir d'animaux prélevés en liberté et de prévoir un parc d'acclimatation suffisamment vaste.

Moyens de maintenir l'équilibre

- ≈ Pour maintenir l'équilibre herbivores-flore, il est possible de :
- ≈ maintenir et/ou favoriser des espèces végétales qui ne sont pas importantes économiquement, mais bien appréciées;
- ≈ laisser les branches et autres déchets d'exploitation comme appoint pour le grand gibier;
- ≈ préserver les clairières et créer des gagnages artificiels;
- ≈ faire appel à une alimentation de complément prudente et réfléchie;
- ≈ tenter de disperser les populations artificiellement (bonne chance !). Le Mouflon est en effet parfois étonnamment casanier. Le moindre obstacle peut faire office de frontière infranchissable (ruisseau, route, discontinuité de la physiologie de la végétation...).

Conclusion

Peut-on permettre le développement du Mouflon en Ardenne ou doit-on le limiter ? C'est en confrontant les intérêts de son introduction aux problèmes qu'elle pose que l'on peut conclure quant à l'opportunité de son maintien, voire de son extension. En fin de compte, il ressort que les problèmes écologiques posés par le Mouflon en Ardenne sont très limités.

Néanmoins, nous pensons qu'il convient de garder présents à l'esprit les différents arguments que nous avons avancés contre les introductions, lors de tout projet de lâcher. On notera cependant que depuis le dernier arrêté définissant les périodes d'ouverture, le lâcher de tout grand gibier (dont fait partie le Mouflon) est interdit.

Manuel de Tillesse

Bibliographie

- De Crombrugge, S. et Louis, C., 1980 - Affouragement hivernal et écorcement chez le Cerf (*Cervus elaphus* L.) en Haute-Belgique. Bulletin de la Société Royale Forestière de Belgique, 88 : 15-31.
- De Tillesse, M., 1991 - Le Mouflon en Ardenne : contresens écologique ou enrichissement de la faune autochtone ? Travail de fin d'études, Faculté des Sciences Agronomiques, UCL, 93 P.
- Rappe, A., 1985 - Réintroduction d'espèces, (Bruxelles, AVES - Bureau du Service de Protection), doc. ni 4/77, 12 P.



Mouflon, jeune mâle d'un an et demi.

